

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 30 mai 2017

Convocation du 19 mai 2017.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers absents : 15

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

### Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS LA FOSSE, Marie-Claire MORILLE, Liliane BEZIAUD, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Marie-Luce BERTAUD, Chantal PARAGE, Franck PERRAULT, Marcel PERRAULT, Mireille POILANE, Thiébaud ROLLAND, Catherine ROULEAU, Alexandre BRANCHU, Katia BONIFACE, Annick CLOAREC, Catherine FOUGERE, Marie PINSON, Luc LAMBERT, Géraldine PIROIS, Yohann ROLLAND

Élus ayant donné pouvoir : Yvette GACHOT, Laurence NEVEU, Bertrand ORHON, Charles MORVANT

Excusés : Florian BAIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Romuald BRICAULT, Mickaël DOISNEAU, Stéphanie PAVION, Pierre-André CHERBONNIER, Josselyne JOLY, Bruno LAMBERT, Cédric LAUNAY, Anita MATHA, Cédric VALE, Marie-Anne VIAIRON, Rénaud DEFAUDAIS, Mohamed HILALI-CHERGUI, Marina GATE.

Michel BELOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du Procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 6 juin 2017.

## **ORDRE DU JOUR**

⇒ **Approbation du compte-rendu du 27 avril 2017**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Liste des élus Val d'Erdre-Auxence : élections sénatoriales

- RH : Prolongement du contrat à durée déterminée pour accroissement d'activité – services techniques
- Tarif exceptionnel salle de l'Argerie – septembre 2017
- Transport de car La Cornuaille – Candé : participation financière

### **1<sup>ère</sup> COMMISSION - AFFAIRES SCOLAIRES**

- Présentation de l'expérimentation Navette ALAE – été 2017

### **2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMÉNAGEMENT RURAL**

- Vente et achat de chemins à la Beaujarderie – mairie déléguée du Louroux-Béconnais
- Ecole de musique : validation du devis de modification raccordement électrique ENEDIS

### **4<sup>ème</sup> COMMISSION - PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL**

- Vente de terrains Brûle-Epine à La Cornuaille
- Modification du PLU du Louroux-Béconnais : validation de la procédure
- Audit énergétique bâtiment intergénérationnel Louroux-Béconnais : SIEMML
- Point d'information sur le projet de parc éolien à Angrie
- DIA

### **5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS**

- Demande de subvention association Villemoisan : Zik'O Camp
- Présentation du logo Val d'Erdre-Auxence
- Nom du magazine Val d'Erdre-Auxence

### **POINTS RAJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR**

- **Villemoisan** : projet d'évolution de l'Espace Loisirs du Moulin de la Vierge : validation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du CAUE
- **Villemoisan** : renouvellement du contrat avec OCEANE pour le marché de restauration scolaire
- **Louroux Béconnais** : vente de chemin rue des Mimosas à M. Loïc Gandon

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2017.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**

Dans le cadre de la création de Val d'Erdre-Auxence et du dépassement du seuil des 3500 habitants, M. Le Maire indique qu'il est obligatoire d'établir un règlement intérieur du Conseil Municipal (voir document ci-joint).

M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider ce document.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2312-1, L. 2121-19, L. 2121-27 1<sup>er</sup> alinéa ;

Considérant que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant que le contenu du règlement intérieur est librement établi par le Conseil Municipal ;

Un exemplaire du projet du règlement intérieur du Conseil municipal est joint en annexe.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter ce règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente délibération.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2017**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les élections sénatoriales devraient avoir lieu le 24 septembre 2017, bien qu'un éventuel report soit actuellement à l'étude.

Il est cependant nécessaire de préparer cette élection. Préalablement à l'élection des sénateurs, les 186 communes de Maine-et-Loire devront élire leurs délégués (hors délégués de droit). L'élection des délégués devrait se dérouler **fin juin**.

Il est nécessaire d'établir la liste des délégués de Val d'Erdre-Auxence qui participeront aux prochaines élections sénatoriales.

Les délégués et les suppléants sont élus par le conseil municipal de la commune nouvelle en son sein. Ces délégués et suppléants sont ceux de la commune nouvelle. Il n'y a aucune obligation d'assurer une représentation particulière pour chaque commune déléguée.

**Pour Val d'Erdre-Auxence :**

### **15 délégués titulaires :**

**M. Michel BOURCIER  
M. Michel BELOUIN  
M. Loïc BEZIERS LA FOSSE  
Mme Marie-Claire MORILLE  
M. Jean-Pierre BRU  
Mme Mireille POILANE  
Mme Catherine ROULEAU  
Mme Françoise BOUILDE  
M. Jean-Pierre CLOEST  
Mme Marie-Laure GUILLAS  
M. Mathieu MOREAU  
Mme Marie-Anne VIAIRON  
M. Marcel PERRAULT  
M. Charles MORVANT  
M. Franck PERRAULT**

### **5 délégués suppléants :**

**Monsieur Thiébaud ROLLAND  
Madame Annick CLOAREC  
Monsieur Dominique COLAS  
Madame Marie-Luce BERTAUD  
Madame Catherine BELLANGER-LAMARCHE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code électoral ;

Considérant que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, quinze délégués puis cinq suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que le quorum est atteint ;

### **Composition du bureau électoral**

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Michel BELOUIN.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Michel BOURCIER, Maire. Il comprenait Madame Marie-Claire MORILLE et Monsieur Loïc BEZIERS LA FOSSE.

### **Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués titulaires**

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Monsieur Michel BOURCIER
- Monsieur Michel BELOUIN
- Monsieur Loïc BEZIERS LA FOSSE
- Madame Marie-Claire MORILLE
- Monsieur Jean-Pierre BRU
- Madame Mireille POILANE
- Madame Catherine ROULEAU
- Madame Françoise BOUILDE
- Monsieur Jean-Pierre CLOEST
- Madame Marie-Laure GUILLAS
- Monsieur Mathieu MOREAU
- Madame Marie-Anne VIAIRON
- Monsieur Marcel PERRAULT
- Monsieur Charles MORVANT
- Monsieur Franck PERRAULT

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : vingt-huit (28)
- Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro (0)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-huit (28)
- Majorité absolue : quinze (15)

Mesdames et Messieurs :

- Monsieur Michel BOURCIER
- Monsieur Michel BELOUIN
- Monsieur Loïc BEZIERS LA FOSSE
- Madame Marie-Claire MORILLE
- Monsieur Jean-Pierre BRU
- Madame Mireille POILANE
- Madame Catherine ROULEAU
- Madame Françoise BOUILDE
- Monsieur Jean-Pierre CLOEST
- Madame Marie-Laure GUILLAS
- Monsieur Mathieu MOREAU
- Madame Marie-Anne VIAIRON
- Monsieur Marcel PERRAULT
- Monsieur Charles MORVANT
- Monsieur Franck PERRAULT

ont obtenu vingt-huit (28).

Le bureau électoral a proclamé élus délégués titulaires au premier tour de scrutin Mesdames et Messieurs :

- Monsieur Michel BOURCIER
- Monsieur Michel BELOUIN
- Monsieur Loïc BEZIERS LA FOSSE
- Madame Marie-Claire MORILLE
- Monsieur Jean-Pierre BRU
- Madame Mireille POILANE
- Madame Catherine ROULEAU
- Madame Françoise BOUILDE
- Monsieur Jean-Pierre CLOEST
- Madame Marie-Laure GUILLAS
- Monsieur Mathieu MOREAU
- Madame Marie-Anne VIAIRON
- Monsieur Marcel PERRAULT
- Monsieur Charles MORVANT
- Monsieur Franck PERRAULT

### **Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués suppléants**

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués suppléants :

- Monsieur Thiébaud ROLLAND
- Madame Annick CLOAREC
- Monsieur Dominique COLAS
- Madame Marie-Luce BERTAUD
- Madame Catherine BELLANGER-LAMARCHE

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : vingt-huit (28)
- Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro (0)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-huit (28)
- Majorité absolue : quinze (15)

Mesdames et Messieurs :

- Monsieur Thiébaud ROLLAND
- Madame Annick CLOAREC
- Monsieur Dominique COLAS
- Madame Marie-Luce BERTAUD
- Madame Catherine BELLANGER-LAMARCHE

ont obtenu vingt-huit (28).

Le bureau électoral a proclamé élus délégués suppléants au premier tour de scrutin Mesdames et Messieurs :

- Monsieur Thiébaud ROLLAND
- Madame Annick CLOAREC
- Monsieur Dominique COLAS
- Madame Marie-Luce BERTAUD
- Madame Catherine BELLANGER-LAMARCHE

Les élus désignés délégués titulaires ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

<b>AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – AGENT EN CHARGE DES ESPACES VERTS POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ</b>
--

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'en raison d'une sur-activité au sein du service technique, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs) au sein des espaces verts.

Il s'agit de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour la période du

17/05/2017 au 31/12/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour la période du 17/05/2017 (17 mai 2017) au 31/12/2017 (31 décembre 2017).
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : TARIF EXCEPTIONNEL POUR LA SALLE DE L'ARGERIE – SEPTEMBRE 2017**

VU la délibération en date du 29 novembre 2016 portant validation des tarifs pour la location des salles communales du Louroux-Béconnais à compter du 13 décembre 2016 ;

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Isabelle Bourgeois avaient réservé le domaine du Pey à la même date que la Fête du Patrimoine sur le même site.

Pour faciliter la bonne organisation de l'évènement et ne pas pénaliser Monsieur et Madame Bourgeois, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur louer la salle de l'Argerie au tarif du Domaine du Pey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder, de manière exceptionnelle, la location de la salle de l'Argerie au tarif du Domaine du Pey pour Monsieur et Madame Bourgeois le 16 septembre 2017
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la réalisation de la présente délibération

### **AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT DE CAR 'LA CORNUAILLE – CANDÉ'**

Dans le cadre du transport organisé tous les ans par le Syndicat Intercommunal du Candéen La Cornuaille – Candé, Monsieur Loïc BEZIERS LA FOSSE, maire délégué de La Cornuaille, sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider la participation financière à hauteur de 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la participation financière de la commune à hauteur de 250 € pour le transport de car 'La Cornuaille – Candé'
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la réalisation de la présente délibération

### **1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : EXPÉRIMENTATION NAVETTE ALAE, ÉTÉ 2017**

Mesdames Catherine ROULEAU, Françoise BOUILDE et Marie-Claire MORILLE, adjointes de la Commission Affaires scolaires présentent l'expérimentation de la navette ALAE afin de faciliter la mobilité des habitants de l'ensemble du territoire de Val d'Erdre-Auxence :

- Public concerné : 3-17 ans

- Dates : du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017 et du lundi 21 août au jeudi 31 août 2017
- Objectif : transport gratuit afin de faire bénéficier de l'ALAE aux enfants de Villemoisan et de La Cornuaille dans les mêmes conditions que les enfants du Louroux-Béconnais
- La réservation du transport sera accessible par le portail E-Enfance, au-delà de 8 inscriptions, le service sera bloqué.
- Elise JOIN, coordinatrice ALAE assurera un contact avec le prestataire selon le nombre d'inscriptions.
- Au-delà des inscriptions, les services aller et retour seront bloqués et inscrits sur une liste d'attente.
- Communication du service Navette ALAE : Flash Info La Cornuaille et Villemoisan et FM du Louroux-Béconnais + Magazine Val d'Erdre-Auxence + Flyer estival ALAE 13-17 ans

⇒ Jours de fonctionnement : du lundi au vendredi

- Horaires de fonctionnement (à titre indicatif selon tableau ci-dessous)

<b>ALLER - LIGNE VILLEMOISAN – LA CORNUAILLE - LE LOUROUX</b>	<b>1<sup>er</sup> départ</b>	<b>2<sup>ème</sup> départ</b>
Villemoisan – Parking école des Tilleuls	8h00	13h15
La Cornuaille – Place de la Mairie	8h15	13h30
Le Louroux – Domaine du Pey – 3-12 ans	8h30	13h45
Le Louroux – Allée des Druides – 13-17 ans		14h00

<b>RETOUR - LIGNE LE LOUROUX – LA CORNUAILLE - VILLEMOISAN</b>	<b>1 retour</b>
Le Louroux – Domaine du Pey	17h30
Le Louroux – Allée des Druides	17h45
La Cornuaille – Place de la Mairie	18h00
Villemoisan – Parking école des Tilleuls	18h15

La commune a sollicité plusieurs devis pour réaliser cette prestation. Après l'analyse des devis remis, il s'avère que c'est l'entreprise « Ambulances Lorétaines » qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'entreprise mettra à disposition une navette avec chauffeur pouvant accueillir jusqu'à 8 places. Le coût pour la période sera d'environ 2 000 € TTC.

Selon le succès ou non de l'expérimentation, la Commission Affaires scolaires examinera l'éventuelle reconduction de l'action lors des petites vacances scolaires 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

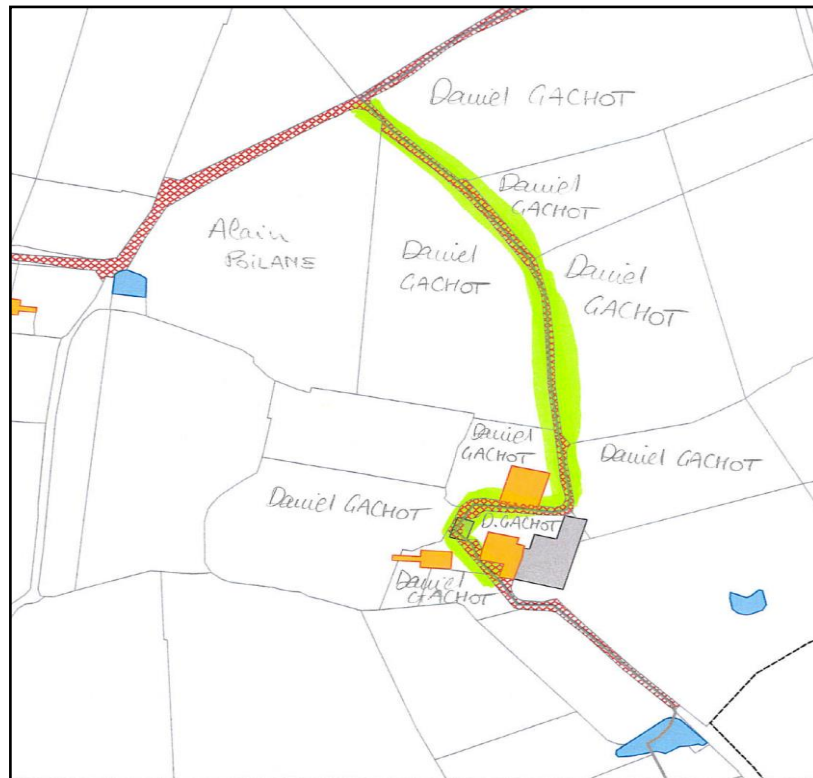
- D'approuver l'expérimentation de la navette ALAE pour la période allant du 10 juillet au 28 juillet 2017, et la période allant du 21 août au 31 août 2017
- De valider la proposition faite par l'entreprise « Ambulances Lorétaines »
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la réalisation de la présente délibération



## **2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMÉNAGEMENT RURAL : VENTE DU CHEMIN À LA BEAUJARDERIE À LA FAMILLE GACHOT**

Monsieur Jean-Pierre BRU, adjoint en charge de la Voirie communale et de l'aménagement rural expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de formaliser la vente du chemin à la Beaujarderie.

Monsieur Jean-Pierre BRU propose au Conseil Municipal de vendre le chemin surligné en vert sur le plan ci-dessous à la famille GACHOT, propriétaire des parcelles alentours.



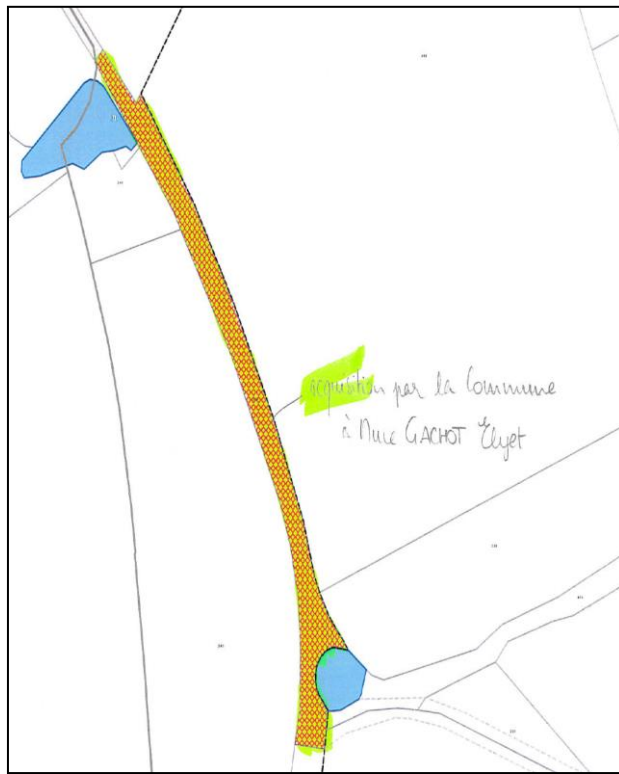
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le prix de vente au mètre carré à 0,18 € ;
- Décide la vente du chemin à Monsieur Daniel GACHOT au prix de 18 centimes d'euros du mètre carré ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- Dit que les frais de bornage et d'actes notariés occasionnés par cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

## **2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE COMMUNALE ET AMÉNAGEMENT RURAL : ACQUISITION DU CHEMIN À LA BEAUJARDERIE APPARTENANT À MADAME ELYET GACHOT**

Monsieur Jean-Pierre BRU, adjoint en charge de la Voirie communale et de l'aménagement rural propose au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur du chemin situé à la Beaujarderie, propriété de Madame Elyet GACHOT.

Monsieur Jean-Pierre BRU présente au Conseil Municipal, sur le plan ci-dessous, le chemin en question.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir le chemin, propriété de Madame Elyet GACHOT, à l'euro symbolique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- Dit que les frais occasionnés par cette opération sont à la charge de la commune.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : ÉCOLE DE MUSIQUE – VALIDATION DU DEVIS D'ENEDIS POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Dans le cadre du projet de construction de l'école de musique, Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider le devis d'ENEDIS relatif au raccordement d'une puissance de 36 kVA au réseau public de distribution basse tension : rue de l'Aunay- ancienne piscine – école de musique.

Le devis d'ENEDIS pour le raccordement est de **3 312,59 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le devis d'ENEDIS pour le raccordement au réseau public de distribution basse tension
- D'autoriser le Maire à signer tout document utile à la réalisation de la présente délibération

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN A BRÛLE-ÉPINE A LA CORNUAILLE**

M. Loïc BEZIERS LA FOSSE, maire délégué de La Cornuaille fait part de la demande d'achat d'un terrain situé à Brûle-Épine en zone U de la carte communale.

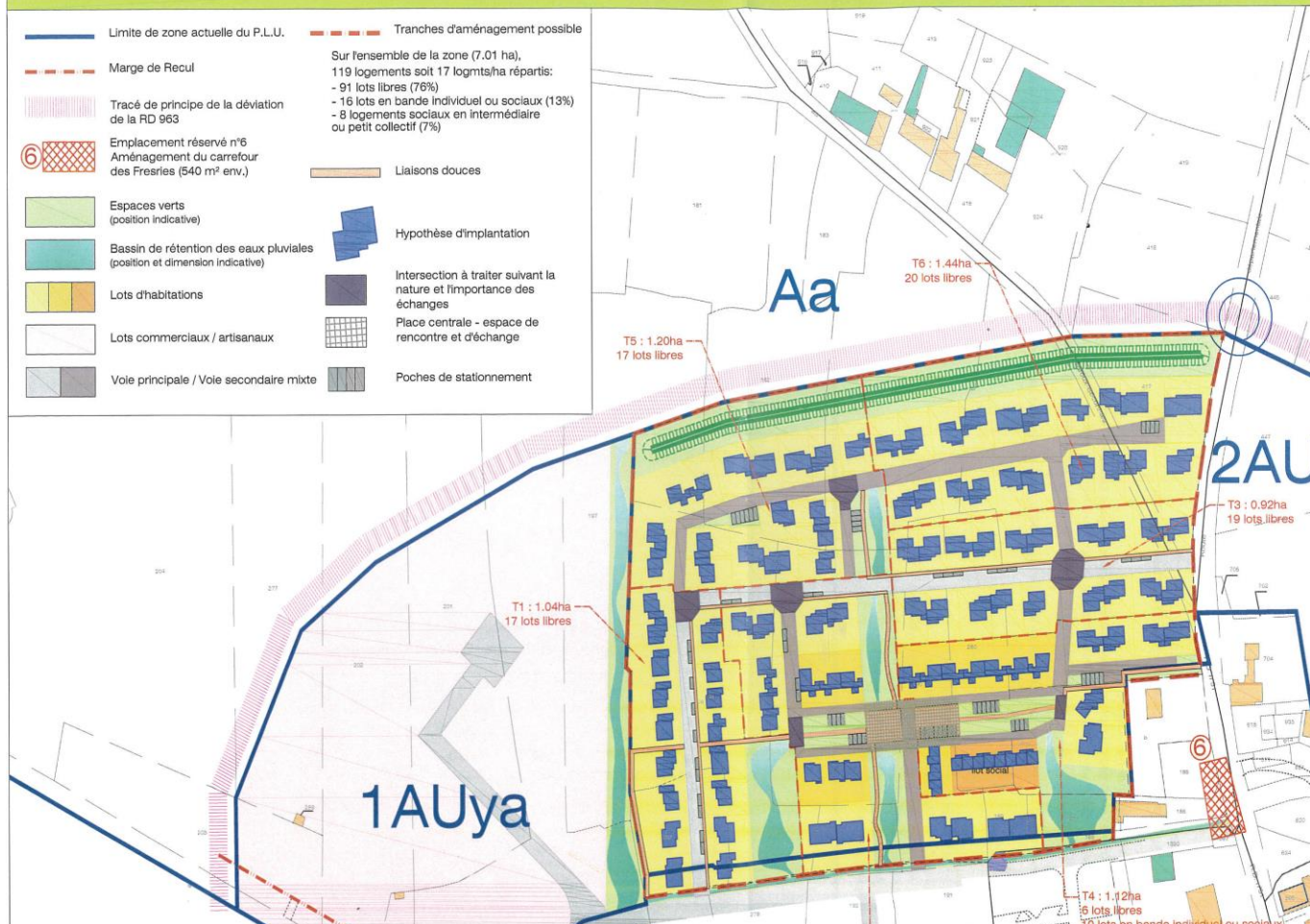
Il reste à déterminer la surface souhaitée par le demandeur, Mme Bernard, et à prendre l'avis de

l'agence technique départementale des routes afin de garantir que cette opération n'impacte pas la sécurité pour la circulation de la RD101.

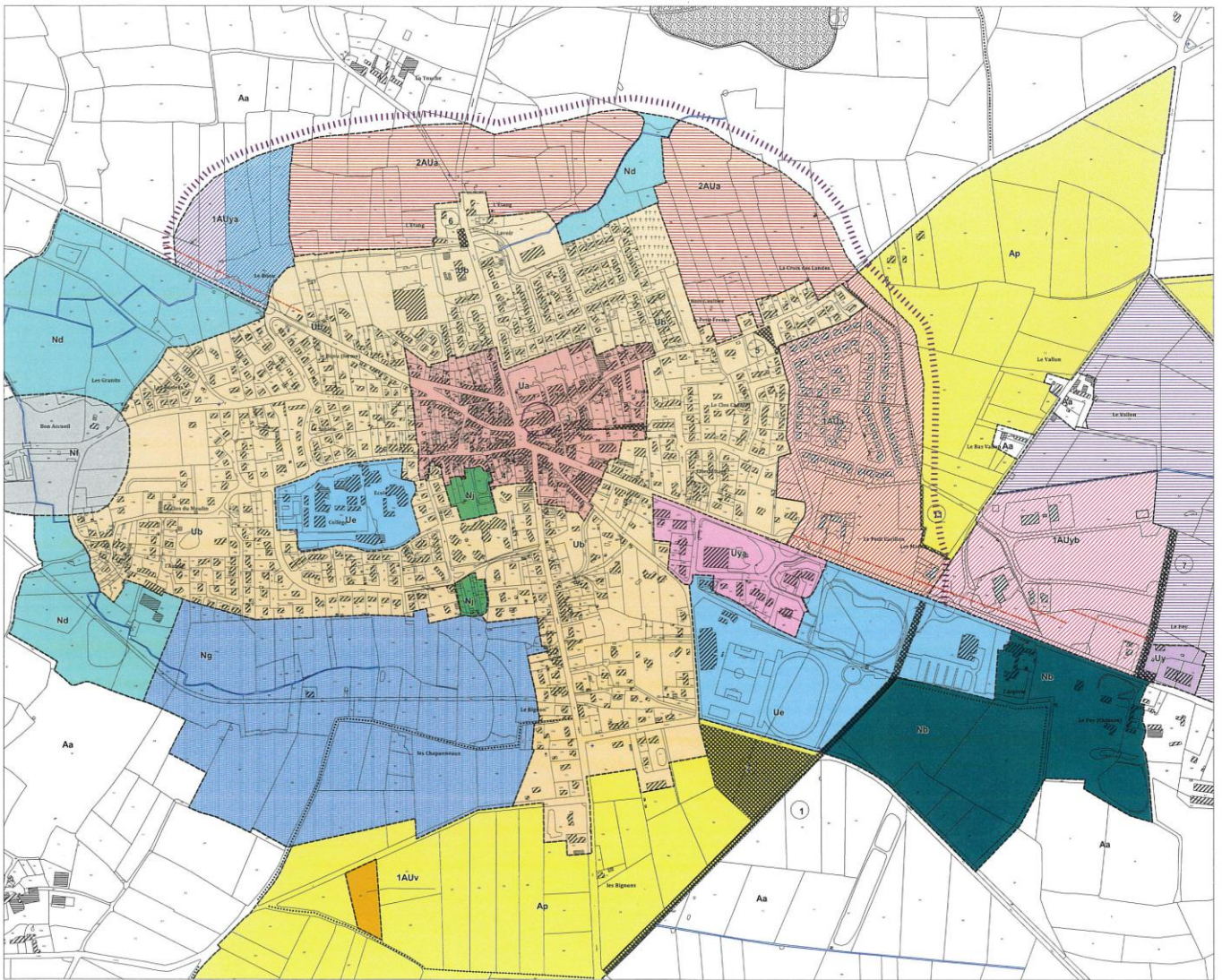
Le prix de vente proposé est de 30 €/m<sup>2</sup>.

#### 4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU P.L.U.

### Commune du LOUROUX-BECONNAIS - Secteur 1AUya et 2AUa - Principe d'Aménagement



**CARTE DU PLU MISE A JOUR**



**MODIFICATION DES EMPLACEMENTS RESERVES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU**

N°	Désignation	Surface (ha)	Maintien ou suppression proposé
1	Elargissement côté est de la V.C n°5 entre la RD 963 et la RD 54 (largeur 10 mètres)	11 000 m <sup>2</sup>	Suppression
2	Extension du pôle d'équipements sportifs et de loisirs	20 000 m <sup>2</sup>	Maintien
3	Création d'un chemin piéton entre la Place de la Mairie et le Square Grapelli d'une largeur de 2 mètres, avec élargissement à 4 mètres au niveau du Square Grapelli (sur une longueur de 30 mètres environ) pour désenclaver la parcelle n°882.	220 m <sup>2</sup>	Suppression Entrée sécurisée créée
4	Assurer une continuité piétonne entre le chemin venant de la rue des Fontaines (longeant le Foyer Logement) et celui venant de la rue des Perrins (largeur 2 mètres)	30 m <sup>2</sup>	Suppression
5	Aménagement du carrefour entre la rue de la Pouèze et l'Avenue du Carillon	805 m <sup>2</sup>	Suppression en partie – garder une emprise dans l'angle.

6	Aménagement du carrefour des Fresries	540 m <sup>2</sup>	Maintien
7	Création d'une nouvelle desserte des activités le long de la RD 963.	4 750 m <sup>2</sup>	Maintien
8	Création d'une continuité de sentier de randonnée en direction de la Pouèze, à hauteur des Brosses sur une longueur de 400 mètres environ (largeur 2 mètres)	800 m <sup>2</sup>	Suppression proposée (voir plan)
9	Création d'un site d'accueil des déchets	37 900 m <sup>2</sup>	Suppression (voir plan) Parcelle acquise par la commune
10	Elargissement à 11 mètres de la voie d'accès au Chillon depuis la V.C n°9 (entre Sainte-Anne et le Chillon)	650 m <sup>2</sup>	Maintien
11	Création d'un cheminement piéton dans le secteur d'urbanisation future du Petit Carillon.	810 m <sup>2</sup>	Maintien

## 8

Création d'une continuité de sentier de randonnée en direction de la Pouèze, à hauteur des Brosses sur une longueur de 400 mètres environ (largeur 2 mètres)



## Création d'un site d'accueil des déchets



VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 110, L. 121-1, L. 123-13, L. 123-13-1, L. 123-13-2 et L. 123-13-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du Louroux-Béconnais engageant la procédure de modification simplifiée n° 3 du P. L. U. ;

Considérant que le bilan de la mise à disposition du public est favorable au projet et ne nécessite pas de modifier le dossier de modification simplifiée présenté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire
- d'approuver la modification simplifiée n° 3 du PLU telle qu'elle a été mise à disposition du public,

Conformément aux articles R. 123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Segré pour le contrôle de légalité.

La présente délibération sera exécutoire :

- après l'accomplissement des mesures de publicité prévue aux articles R. 123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme
- après transmission à la Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité

Le dossier de modification simplifiée n° 3 du P.L.U. approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie déléguée du Louroux-Béconnais ainsi qu'à la Préfecture aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : ÉCOLE DE MUSIQUE – AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL, COMMUNE DÉLÉGUÉE DU LOUROUX-BÉCONNAIS**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant le devis proposé par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire) pour la réalisation d'un audit énergétique sur la futur « maison intergénérationnelle ».

La prestation du SIEML comprend une étude multi-énergie, une étude du remplacement du mode de chauffage.

La réalisation de l'audit énergétique est chiffrée à 1 172 € HT.

Le montant de la participation communale est de 281,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la réalisation d'un audit énergétique sur la futur « maison intergénérationnelle »
- D'accepter le montant de la participation communale à hauteur de 281,28 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention « Mission Conseils en Energies » avec le SIEML et tous autres documents utiles à la réalisation de la présente délibération.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : AVIS SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN A ANGRIE**

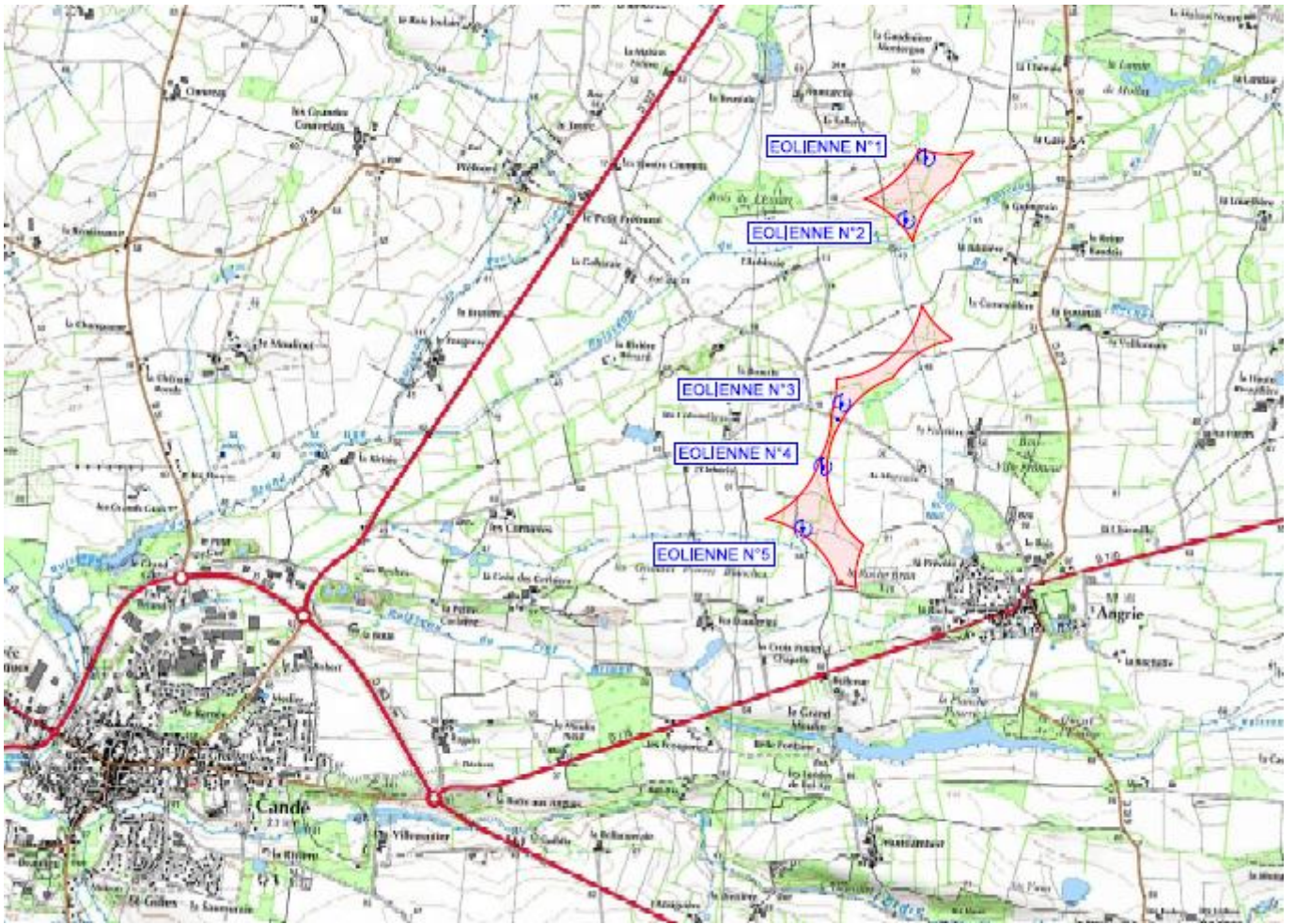
Monsieur Le Maire fait part de la demande présentée par Monsieur Le Président de la Société d'Exploitation Eolienne ANGRIE SASU, visant à obtenir l'autorisation d'exploiter un parc de 5 éoliennes sur la commune d'Angrie.

L'enquête publique se déroule du 29 mai 2017 au 30 juin 2017.

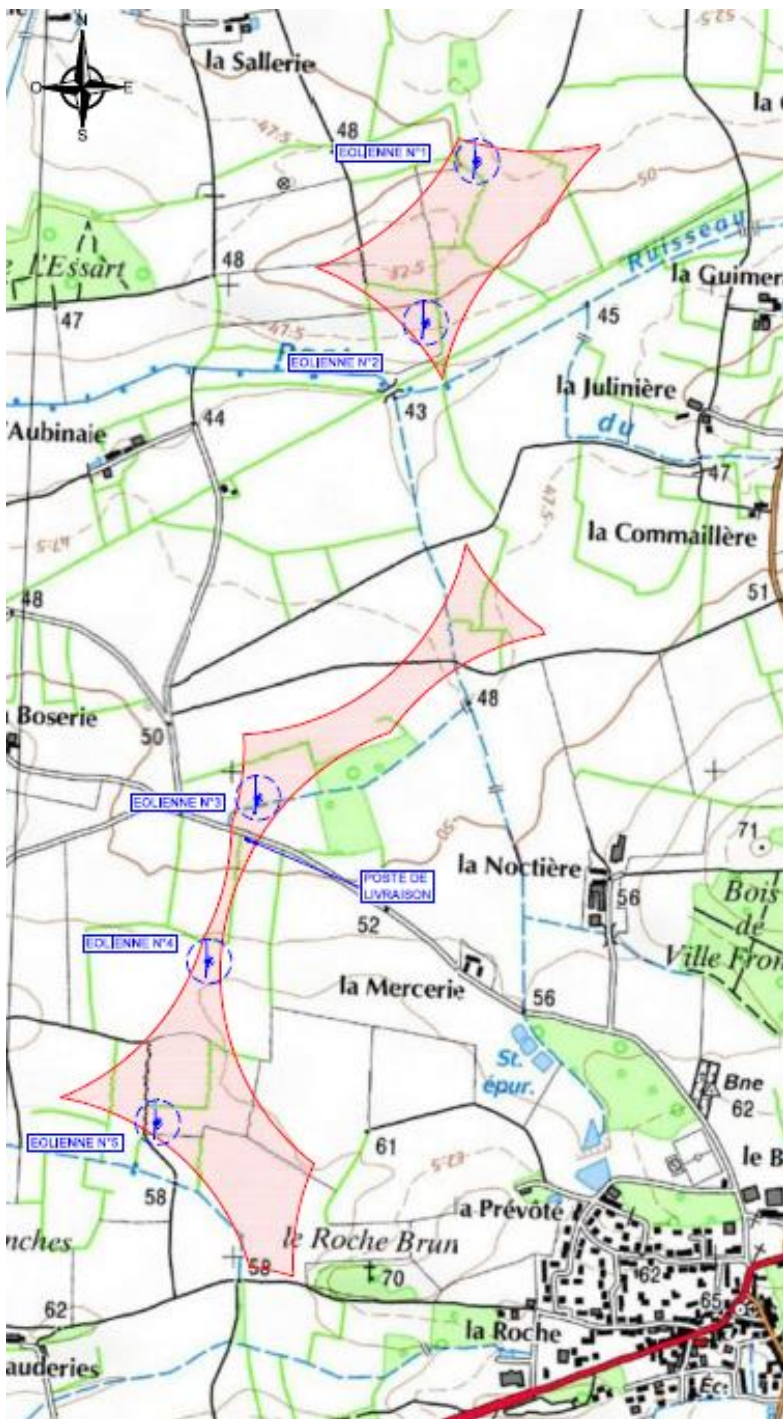
15 jours avant le début de l'enquête publique, soit depuis le 11 mai 2017, il a été procédé à l'affichage de l'avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête.

Monsieur Le Maire indique que le Conseil municipal des communes concernées dont Val d'Erdre-

Auxence (La Cornuaille et Le Louroux-Béconnais) est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête publique.







Avant le vote, Monsieur Jean-Pierre BRU a quitté la salle afin de ne pas y prendre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour, et 1 abstention, sur les 26 votes exprimés :

- D'émettre un avis favorable pour l'implantation d'un parc de 5 éoliennes à Angrie par 26 voix.

**4<sup>ème</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : DIA DU LOUROUX-BÉCONNAIS**

Section	N°	Adresse	surface
N	1599	10, rue d'Angers	210 m2
N	1964	Le Pré Saint Laurent	946 m2
N	1963	Le Pré Saint Laurent	699 m2
N	1648	2, rue de l'Eglise	71 m2
N	1647	2, rue de l'Eglise	39 m2
N	1970	15, route d'Angers	1371 m2
N	349	5 avenue de la Liberté	526 m2
N	500	10, rue de l'Eglise	98 m2

**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION VILLEMOSAN : ZIK'O CAMP**

Monsieur Michel BELOUIN, maire déléguée de Villemoisan fait part au Conseil Municipal du besoin financier de l'association « Zik'O Camp » qui lance à nouveau un festival cette année. Le festival aura lieu le 10 juin 2017 au camping de Villemoisan.

Monsieur Michel BELOUIN sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de valider un soutien financier exceptionnel à hauteur de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 21 voix pour, 7 voix contre sur 28 votes exprimés :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « Zik'O Camp » pour le financement du festival ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire délégué de Villemoisan pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS : PRÉSENTATION DU LOGO VAL D'ERDRE-AUXENCE**

Monsieur Le Maire informe que l'agence CREASIT (qui s'occupera de la refonte du site web de la commune) a proposé la création du LOGO.

Après une première réunion de travail, l'agence a proposé trois modèles. Le premier modèle a été

retenu et des modifications ont été demandées (typographie notamment).

Après une dernière rencontre le 17/05/2017, les élus de la commission ont validé le visuel ci-dessus pour l'ensemble des supports de communication à venir.



### LOGO VAL D'ERDRE-AUXENCE À PARTIR DU TRACE DES COMMUNES

1 - REPRISE DU TRACÉ DES COMMUNES



2 - REPRISE DES COULEURS DES LOGOS DES COMMUNES



3 - SIMPLIFICATION DES CONTOURS DES COMMUNES



3 - ROTATION DE LA FORME OBTENUE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le logo tel que présenté ci-dessous.



**5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, CULTURE, LOISIRS ET ASSOCIATIONS : NOM DU MAGAZINE VAL D'ERDRE-AUXENCE**

Mesdames Françoise BOUILDE et Catherine FOUGERE, adjointes de la commission Communication font part du choix du nom « VAL D'ERDRE-AUXENCE » pour le titre du prochain magazine municipal.

Les associations ont été sollicitées pour recueillir des articles.

Si le calendrier de fabrication n'a pas de retard, la distribution du premier magazine Val d'Erdre-Auxence pourra avoir lieu semaine 27 (début juillet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer le magazine de la commune « VAL D'ERDRE-AUXENCE ».

**POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LA VALORISATION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DE LA BASE DE LOISIRS COMMUNALE DE VILLEMOSAN**

Monsieur le Maire délégué de la commune de Villemoisian présente au Conseil Municipal le projet de valorisation paysagère et architecturale de la base de loisirs communale de Villemoisian.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur le Maire délégué propose de missionner le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en tant qu'Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour l'accompagner dans les différentes étapes de la procédure en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre dans le respect du Code des marchés publics.

Le coût pour la prestation d'AMO du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est de 1 100 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'opération de valorisation paysagère et architecturale de la base de loisirs communale de Villemoisian
- d'autoriser le Maire à signer la convention portant Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le CAUE de Maine-et-Loire
- d'autoriser le maire à signer les différents documents et marchés à intervenir,

**POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : VENTE DE CHEMIN RUE DES MIMOSAS AU LOUROUX-BÉCONNAIS À MONSIEUR LOÏC GANDON**

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de vendre à Monsieur Loïc GANDON à

la parcelle N1618, 18m<sup>2</sup>, les frais d'actes et de bornage restent à la charge à l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide de fixer le prix de vente au mètre carré à 3,50 € ;
- Décide la vente du chemin à Monsieur Loïc GANDON au prix de 3,50 € du mètre carré soit un total de 63 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au présent projet ;
- Dit que les frais d'actes et de bornage occasionnés par cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

**POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : RECRUTEMENT DU SURVEILLANT DE BAINNADE : CRÉATION D'UN POSTE D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL POUR LA PÉRIODE D'OUVERTURE DE LA BAINNADE AMÉNAGÉE**

Dans le cadre de l'ouverture de la baignade aménagée du Petit Anjou, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un surveillant de baignade chargé de veiller à la sécurité des baigneurs et donc de créer le poste correspondant pendant la période d'ouverture. Il précise qu'il s'agit de recruter un éducateur territorial des activités physiques et sportives.

Il s'agit de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pendant la période d'ouverture de la baignade aménagée du Petit Anjou en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pendant la période d'ouverture de la baignade aménagée du Petit-Anjou en 2017.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – SERVICES TECHNIQUES**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) a été recruté au sein de la commune, depuis le 06/06/2016 pour une durée de 1 an. L'agent a fait fonction d'adjoint technique à raison de 35 heures par semaine.

Considérant les évolutions possibles de la loi relative aux emplois aidés et après entretien avec les services de Pôle Emploi, M. le Maire précise que la situation particulière de l'agent en place (M. BELLANGER Luc) permet d'envisager un renouvellement du CUI-CAE. Cette disposition est possible en raison du statut de travailleur handicapé et de l'âge de l'agent (+ 55 ans).

M. le Maire rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour renouveler le CUI-CAE du 07/07/2017 jusqu'au 06/03/2018, pour une durée de service à 35 heures par semaine.

L'agent fera fonction d'adjoint technique polyvalent (spécialité : bâtiment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le CUI – CAE de Monsieur Luc BELLANGER, pour la période allant du 07/07/2017 au 06/03/2018, pour une durée de service à 35 heures par semaine
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

### **POINT RAJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU LOGEMENT D'URGENCE DU LOUROUX-BÉCONNAIS**

En raison d'un sinistre survenu en avril dernier, Madame Mireille POILANE, adjointe en charge des Affaires sociales explique que le logement d'urgence de la commune déléguée du Louroux-Béconnais a été mis à disposition d'une famille à titre gracieux.

Madame Mireille POILANE, adjointe en charge des Affaires sociales, sollicite l'avis du conseil municipal afin de facturer à la famille concernée les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) à hauteur de 10 € par jours du 25 avril au 13 mai, soit : 190 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer à la famille concernée les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage) à hauteur de 10 € par jour, du 25 avril au 13 mai, soit : 190 €.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **→ Dates des prochains Conseil municipaux**

La date du Conseil Municipal de mai ayant été décalée au 30 mai, il est proposé d'annuler la date du mois de juin et fixer les prochain Conseil Municipaux au **mardi 11 juillet**.

Le planning initial des Conseils municipaux sera repris aux dates suivantes :

**Jeudi 28 septembre**

**Jeudi 19 octobre**

**Jeudi 16 novembre**

**Jeudi 21 décembre**

#### **→ Dates de la prochaine réunion d'adjoints Val d'Erdre-Auxence : mardi 4 juillet (à confirmer)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER LAMARCHE	Catherine	Excusée
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CHERBONNIER	Pierre-André	Excusé
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	A donné pouvoir
GATE	Marina	Excusée
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
JOLY	Josselyne	Excusée
LAMBERT	Bruno	Excusé
LAMBERT	Luc	
LAUNAY	Cédric	Excusé
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	Excusée
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	A donné pouvoir
NEVEU	Laurence	A donné pouvoir
ORHON	Bertrand	A donné pouvoir
PARAGE	Chantal	

PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	
ROLLAND	Yohann	
ROULEAU	Catherine	
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	Excusée